



## Commune de Nouvoitou

### Conseil Municipal

Le 20 mars 2023 à 20<sup>H</sup>, le Conseil Municipal de la Commune de Nouvoitou s'est réuni à la Mairie, après convocation du 15 mars, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEGAGNEUR, Maire.

**PRÉSENTS** : : JM. LEGAGNEUR - P. CABARET - A. BELLAMY - D. LANGANNE - MP. ANGER – J. HARDOUIN – F. TRUPIN - A. BROSSAULT – P. VAUR - AM. SELLIER - I. PRESSE - C. BRETAIRE – F. TACHEN – A. DERREY- A. DAMIANO - M-A PRESSET - M. BOISSEAU - L. GOUPIL - A. GEORGEAULT

**ABSENTS EXCUSÉS** : J-L DULAC

**PROCURATIONS** :

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. BOISSEAU

### 2023– 13B – BUDGETS PRIMITIFS 2023 – BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget principal et les budgets annexes examinés lors de la réunion de la commission finances du 06 mars 2023,

Le budget primitif pour les locaux commerciaux peut se résumer de cette manière :

Pour la section de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	Prévision
DF	Total dépenses de fonctionnement	96 319,58
011	Charges à caractère général	5 900,00
65	Autres charges de gestion courante	64 119,58
66	Charges financières	3 600,00
023	Virement à la section d'investissement	22 700,00
RF	Total recettes de fonctionnement	96 319,58
	Produits des services, du domaine et ventes diverses	
70		1 700,00
75	Autres produits de gestion courante	27 000,00
042	Opé d'ordre de transfert entre sections	12 200,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	55 419,58

Le total des dépenses et recettes est donc équilibré à 96 319,58 €

Pour la section d'investissement

Chapitre	Libellé	Prévision
DI	Total dépenses d'investissement	38 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 700,00
23	Immobilisations en cours	19 500,00

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.*

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Affiché le

ID : 035-213502040-20230320-2023\_13B-DE

040	Opé. D'ordre de transfert entre sections	12 200,00
RI	Total recettes d'investissement	38 400,00
10	Dotations fonds divers et réserves	12 400,00
021	Virement de la section de fonctionnement	22 700,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 036,27
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 263,73

Le total des dépenses et recettes est donc équilibré à 38 400,00 €.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

**- D'APPROUVER le budget annexe Locaux Commerciaux arrêté comme suit :**

**Dépenses et recettes de fonctionnement : 96 319,58 €**

**Dépenses et recettes d'investissement : 38 400,00 €**

**VOTE : La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Extrait conforme au Registre des Délibérations,**

**A NOUVOITOU, le 21 mars 2023.**

**Le Maire,**

**Jean-Marc LEGAGNEUR**

